

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 32 067

Date d'envoi de convocation : 23 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240923-DEAF202432067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 23 septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal :

Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Christine DONNET, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIO, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal :

Thierry LAFFINEUR (Pouvoir à Olivier ROCHE), Frédérique VAUDRY (Pouvoir à Christine DONNET), Patrick SILORET (Pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD (Pouvoir à Denis RIOULT), Marie-France BEAUVAIS (Pouvoir à Isabelle JULIEN), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY, Patrick BASSETTE, Sylvie FICHET (Pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI)

Secrétaire de séance : Michèle GAUTIER

Objet : *Achat d'une parcelle pour la rétrocession d'une réserve incendie*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Seine-Maritime adopté par arrêté préfectoral du 28 avril 2022 ;

VU le courrier de Mme Morel demandant la rétrocession de sa parcelle ZC306 ;

VU la délibération DUR2016 22 156 du 28 novembre 2016 actant d'une servitude conventionnelle d'entretien sur ladite parcelle ;

VU le plan de division de la parcelle cadastrée ZC280, créant la ZC306 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de disposer d'une réserve d'eau supplémentaire référencée n°78 dans le secteur de l'impasse du Verger afin d'améliorer la couverture incendie des bâtiments situés à proximité ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de procéder à l'achat de la parcelle** de terrain ZC306 de 128 m² détachée de la parcelle ZC280 (propriétaire : consorts MOREL) située impasse du Verger à Octeville-sur-mer ;
- **que cet achat** sera effectué pour le prix de 1 € ;
- **d'autoriser le maire**, ou son représentant, à signer tout document devant permettre de concrétiser ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

**Le Maire,
Olivier ROCHE**

